

Paris, le 13 octobre 2023

Lettre d'information aux porteurs de parts du Fonds « MAM PATRIMOINE ESG »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de la part C du Fonds commun de placement « **MAM PATRIMOINE ESG** » (code ISIN : FR0000971764) et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans une optique de rationalisation de notre gamme d'OPC, nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder au changement de méthode de sélection extra-financière ESG.

Pour une information plus précise des porteurs aussi, la société de gestion a décidé de présenter les frais de votre fonds en distinguant les frais de gestion financière des frais de fonctionnement et autres services à la société de gestion.

Le profil de rendement/risque a vocation à évoluer de manière significative notamment avec l'évolution de l'exposition aux différentes catégories de risques et l'ajout d'un nouveau risque.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 20 novembre 2023.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

| | | |
|--|---|-------------------|
| Modification du profil de rendement/risque | : | OUI |
| Augmentation du profil de rendement/risque | : | OUI |
| Augmentation des frais | : | OUI |
| Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque | : | Très significatif |



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Ce changement n'a aucun impact fiscal.






Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?

| Régime juridique et politique d'investissement | Avant | Après |
|--|--|--|
| Objectif de gestion* | Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 15% de l'Euro Stoxx Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en mettant en œuvre une stratégie ISR | Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite 25% de STOXX Global 1800, calculé dividendes nets réinvestis, et de 75% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons réinvestis en mettant en œuvre une stratégie ISR |
| Indicateur de référence | L'indicateur de référence est l'indice composite 15% de l'Euro Stoxx Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index | L'indicateur de référence est l'indicateur de référence composite 25% STOXX Global 1800 et 75% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons et dividendes réinvestis. |
| Changement de méthode de sélection des titres | Méthode de sélection extra-financière ESG applicable à la poche obligations | Définition d'une méthode de sélection extra-financière ESG applicable à la poche actions et révision de la méthode de sélection applicable à la poche obligations |

MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

| Modification du profil de rendement/risque | Avant | Après | Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : |
|--|--|---|--|
| Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* | Liste avec les fourchettes d'exposition | Liste avec les fourchettes d'exposition | |
| | Risque Actions : [0% ; 25%] Risque de petites et moyennes capitalisations : [0% ; 10%] Risque lié aux titres de créances subordonnés : [0% ; 100%] Risque de change : [0% ; 10%] Risque pays à l'investissement sur titres émis par des pays émergents : [0% ; 10%] Risque sur matières premières : Néant | Risque Actions : [0% ; 50%] Risque de petites et moyennes capitalisations : [0% ; 25%] Risque lié aux titres de créances subordonnés : [0% ; 20%] Risque de change : [0% ; 100%] Risque pays à l'investissement sur titres émis par des pays émergents : [0% ; 25%] Risque sur matières premières : [0% ; 15%] | + + - + + + |

| Frais | Avant | Après | |
|--|--------------------|--|---|
| Frais de gestion financière | 1,50% TTC maximum | 1,40% TTC maximum |  |
| Frais de fonctionnement et autres services | Néant | 0,25 % TTC (forfait) ¹ |  |
| Frais indirects maximum | 0,95 % TTC maximum | 1,25 % TTC maximum |  |
| Commission de mouvement | 0,25 % TTC maximum | Néant |  |
| Commission de surperformance | Néant | 10% de la surperformance lorsque la performance annuelle nette de frais de gestion du FCP est supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite composé de 25% STOXX Global 1800 et 75% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons et dividendes réinvestis, même si cette performance est négative. Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans |  |

Meeschaert Asset Management

Tour Maine Montparnasse • 33 avenue du Maine • 75755 Cedex 15 • T 01 53 40 20 20
 SAS au Capital de 237 875€ • R.C.S PARIS 329 047 435 • NAF6430 Z • Numéro de TVA intra-communautaire FR89329047435
 Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N°GP-040 00025

www.meeschaert-am.com

MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

¹ Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

| Modalités de souscriptions / rachats | Avant | Après |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Centralisation des ordres | J ouvrés Centralisation avant 12h | J-1 ouvrés Centralisation avant 11h |

*** Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 13/10/2023**

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP **MAM PATRIMOINE ESG** à tout moment le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

Meeschaert Asset Management – Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Le DIC et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion www.meeschaert-am.com

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dan SAYAG
Directeur Général